

## **SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

### **COMMUNE MAUREPAS**

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PROCEDURE INTEGREE POUR LE LOGEMENT (PIL) SUR LES PARCELLES CADASTREES W329 ET W112**

Par arrêté en date du 11 octobre 2016, Monsieur le Président de Saint-Quentin en Yvelines - Communauté d'agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) sur les parcelles cadastrées W329 et W112 à Maurepas pour une durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 07 novembre 2016 inclus au vendredi 9 décembre 2016 inclus.**

Ledit projet de PIL comprend :

- la demande de permis de construire visant à autoriser un projet de construction de 288 logements environ d'une surface de plancher prévue de 16 500 m<sup>2</sup> sur 5 niveaux, sur deux terrains (parcelles cadastrées W329 et W112) privés d'une superficie de près de 1,2 ha, situés en bordure de la RD 13 et de la rue Claude Bernard, localisés dans la zone d'activités Pariwest. Dans l'actuel PLU, ces parcelles ont vocation à accueillir des constructions à usage d'activité. Ces parcelles constituent l'extrémité ouest de la bande de terrain identifiée dans les études de la révision en cours du PLU comme pouvant acquérir une vocation mixte (ajout de l'habitat aux activités). Les locaux actuellement vacants constituaient l'ancienne usine USIFROID, ayant cessé son activité depuis plusieurs années,
- le projet de mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maurepas, approuvé le 31 janvier 2013, visant essentiellement à autoriser l'habitat sur les parcelles concernées par ledit projet de PIL ; celles-ci, déjà ouvertes à l'urbanisation figurent dans ledit PLU en zone UI destinée à accueillir des activités.

Au terme de l'enquête publique, ledit projet de PIL sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC, ingénieur a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur et Monsieur Joseph ABIAD, Ingénieur SPELEC-ex Officier des Transmissions, en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant pour cette enquête publique, par décision n° E1600088/78, en date du 04 août 2016, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles.

- Le projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W329 et W112 (site de l'ancienne usine USIFROID) et les pièces qui l'accompagnent (demande de permis de construire comprenant une étude d'impact et projet de dossier de mise en compatibilité du PLU de Maurepas, approuvé le 31 janvier 2013, et analyse des incidences environnementales du projet de mise en compatibilité dudit PLU),
- l'avis de l'autorité environnementale relatif au projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W329 et W112,
- le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du 5 octobre 2016,
- ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur, destiné à recueillir les observations du public,

seront déposés et mis à la disposition du public, **pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 07 novembre 2016 inclus au vendredi 9 décembre 2016 inclus :**

- **A l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes, aux jours habituels d'ouverture au public de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,  
- en **Mairie de Maurepas**, 2 Place d'Auxois, 78310 Maurepas, les lundis et jeudis de 14h à 17h et les mardis, mercredi et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Le dossier d'enquête publique sera disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : [www.saint-quentin-en-yvelines.fr](http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr) .

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de la prospective et de la planification territoriale - 1, rue Eugène Hénaff – BP 10118- 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra en Mairie de Maurepas :

- Le mardi 8 novembre 2016 de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 23 novembre 2016 de 9h30 à 12h30,
- Le vendredi 9 décembre 2016 de 14h00 à 17h00,

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de Saint-Quentin-en-Yvelines, en mairie de Maurepas, dans l'ensemble des panneaux d'affichage administratif dont dispose la commune, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Cet avis sera notamment affiché sur le site de ancienne usine USIFROID ou à proximité immédiate de celui-ci, visible depuis la voie publique.

L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : [www.saint-quentin-en-yvelines.fr](http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr) .

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion dans la presse et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, BP 10118, 78192 Trappes CEDEX.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Maurepas et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : [www.saint-quentin-en-yvelines.fr](http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W329 et W112 (site de l'ancienne usine USIFROID).

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de la prospective et de la planification territoriale - 1, rue Eugène Hénaff – ZA du Buisson de la Couldre - 78190 Trappes (tél : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64).